

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2015-01 du 12 janvier 2015 portant fin de délégations de signature au sein de l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530147S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° DS 2014-22 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à Mme Isabelle DESBOIS, directrice de la biologie et des thérapies;

Vu la décision n° DS 2014-23 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Xavier ORTMANS, directeur de l'audit et du pilotage stratégique;

Vu la décision n° DS 2014-24 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur des affaires financières;

Vu la décision n° DS 2014-25 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à Mme Marie-Emilie JEHANNO, directrice des ressources humaines;

Vu la décision n° DS 2014-26 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Alain BEAUPLÉ, directeur des affaires internationales;

Vu la décision n° DS 2014-27 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Samuel VALCKE, directeur des affaires juridiques;

Vu la décision n° DS 2014-29 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Bertrand CAILLARD, directeur de l'immobilier;

Vu la décision n° DS 2014-30 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Bertrand PELLETIER, directeur des relations donneurs;

Vu la décision n° DS 2014-31 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à Mme Laurence LE TEXIER, directrice de la valorisation des innovations;

Vu la décision n° DS 2014-32 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Christophe VINZIA, directeur du diagnostic transfusionnel;

Vu la décision n° DS 2014-35 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Rachid DJOUDI, directeur médical;

Vu la décision n° DS 2014-37 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Jean-Marc OUAZAN, directeur de cabinet;

Vu la décision n° DS 2014-39 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Nicolas BONDONNEAU en qualité de directeur général délégué, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective;

Vu la décision n° DS 2014-40 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Stéphane NOËL en qualité de directeur général délégué, en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° DS 2014-41 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Pierre TIBERGHEN, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche;

Vu la décision n° DS 2014-42 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 septembre 2014 attribuant délégation de signature à M. Antoine COULONDRE, directeur des achats;

Vu la décision n° DS 2014-47 du président de l'Établissement français du sang en date du 7 novembre 2014 attribuant délégation de signature à Mme Cécile FABRA, directrice par intérim de l'ingénierie de la production,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux délégations de signature suivantes:

- la décision n° DS 2014-41 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-40 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-39 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-24 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-25 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-35 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-22 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-32 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-30 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-26 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-27 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-23 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-31 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-42 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-29 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-37 du 30 septembre 2014;
- la décision n° DS 2014-47 du 7 novembre 2014;

#### Article 2

La présente décision prend effet le 15 janvier 2015. Elle sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 12 janvier 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS